

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le Comité de l'Association des communes genevoises réagit au communiqué de l'UVG**

Carouge, 12 octobre 2023 – **Lors de sa dernière séance, le Comité de l'ACG a tenu à préciser quelques éléments pour dissiper d'éventuels malentendus à la suite de la conférence de presse tenue par une partie des communes urbaines au travers de leur association politique.**

Dans l'accomplissement de la mission institutionnelle que lui confère la loi, l'ACG a toujours défendu l'intérêt des grandes communes comme celui de l'ensemble de ses membres, à l'image du soutien unanime apporté au projet de réforme de la taxe professionnelle communale (TPC), proposé par l'ACG et voté par le Grand Conseil. Rappelons à ce titre que les effets de l'initiative visant à supprimer la TPC auraient particulièrement impacté les revenus fiscaux de ces grandes communes.

L'ACG étant l'unique institution publique reconnue par le législateur pour représenter les municipalités genevoises auprès des autorités cantonales, ses statuts prévoient des droits de vote qui tiennent compte de la taille des communes, sauf exceptions très spécifiques comme les questions de principe qui touchent au statut et à l'organisation des communes, pour lesquelles chacune dispose d'une voix.

Pour autant qu'elle soit mise en relation avec les revenus et les éléments de péréquation, la problématique des charges qu'endosseraient plus particulièrement certaines communes urbaines, selon l'analyse mandatée, mériterait d'être présentée par ces dernières au sein des commissions de l'ACG.

Car malgré les différences qui les caractérisent, les communes se sont toujours efforcées, au travers des processus internes de notre Association, de trouver des consensus dans un esprit constructif et participatif avec le souci permanent de voir la solidarité intercommunale renforcée.

#### **Le Comité**

#### **Contact médias**

Karine Bruchez, Présidente de l'Association des communes genevoises, 079 756 91 10